

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2023-17
Du 31 Août 2023

Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 Février 2021, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame la Maire certaines de ses attributions,

Considérant que le véhicule PEUGEOT PARTNER n'est plus utilisé par les services techniques,

- Vu la demande de rachat, formulée par le garage de la Colline à THURINS,

DECIDE

De vendre au GARAGE DE LA COLLINE, 13 Route de la Vallée du Garon, à THURINS, le véhicule PEUGEOT PARTNER, immatriculé AR 293 YB, au prix de 200 € TTC.

Ce véhicule sera sorti de l'inventaire.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Madame La Maire,
Agnès NELIAS

Notifiée le : - 5 SEP. 2023
Affichée le : - 5 SEP. 2023
Transmise en Préfecture le : - 5 SEP. 2023

